

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du mercredi 5 mars 2025

A l'école élémentaire Gambetta – 7, rue Gambetta 92170 Vanves

Une convocation pour l'Assemblée Générale a été adressée le 3 février 2025 à tous les membres du Conseil d'administration et tous les adhérents des coopératives scolaires et foyers socio-éducatifs, une relance a été effectuée par mail le 27 février 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant dans la salle, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté d'un établissement ou d'un autre membre.

Présents :

Membres du Conseil d'administration :

Raymond Tomczak	Président de l'OCCE 92 - retraité	1 voix
Florence Lanchon	Vice-présidente - retraitée	1 voix
Jean-Pierre Labarre	Trésorier - retraité	1 voix
Philippe Lapôtre	Trésorier adjoint - retraité	1 voix
Pierre Appy	Retraité	1 voix
Maryvonne Audren	CPD langues vivantes	1 voix
Caroline Cornily	EM Gambetta – Vanves	130 voix
Laure Dalmard	Chargée de missions pédagogiques de l'OCCE 92	1 voix
Clémentine Guignedoux	Animatrice pédagogique départementale	1 voix
Karine Le Jallé	EE Louis Hachette – le Plessis Robinson	346 voix
Brigitte Sornette	Retraitée	1 voix
Odile Visse	EE Gambetta – Châtillon	336 voix

Nombre total de voix des administrateurs : 821 voix

Les mandataires ou représentants des coopératives scolaires :

Florine Darras	Ecole élémentaire Charles de Gaulle A – Clamart	250 voix
----------------	---	----------



Hélène Luet	Ecole élémentaire Jean de La Fontaine – Clamart	369 voix
Emmanuelle Mosse	Ecole élémentaire du Panorama – Clamart	303 voix
Lucie Huin	Ecole élémentaire Fernand Léger – Malakoff	144 voix
Caroline Rinero	Ecole élémentaire Gambetta – Vanves	198 voix

Nombre total de voix représentés par les mandataires : 1 264 voix

Absents :

Soixante-trois établissements représentés par les membres du CA :

Coop 1005	Ecole maternelle Val de Bièvre – Antony	139 voix
Coop 1008	Ecole maternelle Jules Ferry - Antony	147 voix
Coop 1300	Ecole maternelle Ferdinand Buisson – Antony	203 voix
Coop 2007	Ecole élémentaire Paul Bert – Antony	406 voix
Coop 2383	Ecole élémentaire Jean Zay – Antony	167 voix
Coop 1012	Ecole maternelle Aulagnier – Asnières-sur-Seine	141 voix
Coop 1016	Ecole maternelle Jules Ferry A – Asnières-sur-Seine	314 voix
Coop 2019	Ecole élémentaire Fontaine Centre A – Asnières-sur-Seine	327 voix
Coop 2025	Ecole élémentaire Maurice Thorez – Bagneux	315 voix
Coop 2027	Ecole élémentaire Paul Eluard – Bagneux	276 voix
Coop 2040	Ecole élémentaire Billancourt - Boulogne Billancourt	353 voix
Coop 3017	Collège Bartholdi – Boulogne Billancourt	452 voix
Coop 1049	Ecole maternelle Jules Verne – Châtenay-Malabry	222 voix
Coop 2381	Ecole élémentaire Voltaire – Châtenay-Malabry	358 voix
Coop 1054	Ecole maternelle Gay-Lussac – Châtillon	187 voix
Coop 3026	Collège George Sand – Châtillon	236 voix
Coop 2058	Ecole élémentaire Paul Bert – Chaville	391 voix
Coop 1072	Ecole maternelle Charles de Gaulle – Clamart	226 voix
Coop 1074	Ecole maternelle des Rochers – Clamart	132 voix
Coop 1355	Ecole maternelle du Panorama – Clamart	289 voix

Coop 2063	Ecole élémentaire des Rochers – Clamart	403 voix
Coop 2218	Ecole élémentaire Charles de Gaulle B – Clamart	179 voix
Coop 1080	Ecole maternelle Condorcet – Clichy	130 voix
Coop 2250	Ecole élémentaire Victor Hugo A – Clichy	282 voix
Coop 2284	Ecole élémentaire Edmée Chandon – Clichy	207 voix
Coop 1086	Ecole maternelle Ambroise Paré – Colombes	169 voix
Coop 2070	Ecole élémentaire Ambroise Paré B – Colombes	251 voix
Coop 2075	Ecole élémentaire Charles Peguy A – Colombes	187 voix
Coop 2076	Ecole élémentaire Charles Peguy B – Colombes	181 voix
Coop 2077	Ecole élémentaire Maintenon – Colombes	334 voix
Coop 1101	Ecole maternelle la Marelle – Courbevoie	75 voix
Coop 2214	Ecole élémentaire André Malraux – Courbevoie	257 voix
Coop 1109	Ecole maternelle La Roue – Fontenay-aux-Roses	144 voix
Coop 1111	Ecole maternelle les Pervenches – Fontenay-aux-Roses	122 voix
Coop 1113	Ecole maternelle Pasteur – Garches	175 voix
Coop 1122	Ecole maternelle Henri Wallon – Gennevilliers	194 voix
Coop 1123	Ecole maternelle Denis Diderot – Gennevilliers	233 voix
Coop 2057	Ecole élémentaire Paul Langevin A – Gennevilliers	255 voix
Coop 2061	Ecole élémentaire Denis Diderot B – Gennevilliers	180 voix
Coop 2368	Ecole élémentaire Aubrac – Gennevilliers	373 voix
Coop 2360	Ecole élémentaire Louise Michel – Issy-les-Moulineaux	278 voix
Coop 2380	Ecole élémentaire Françoise Giroud – Issy-les-Moulineaux	152 voix
Coop 1262	Ecole maternelle Louis Hachette – Le Plessis Robinson	268 voix
Coop 3049	Collège Claude-Nicolas Ledoux – Le Plessis Robinson	219 voix
Coop 1311	Ecole maternelle Alfred de Musset – Levallois Perret	244 voix
Coop 2217	Ecole élémentaire Jules Ferry – Levallois Perret	398 voix
Coop 2294	Ecole élémentaire Jean de La Fontaine – Levallois Perret	439 voix
Coop 2315	Ecole élémentaire Saint Exupéry – Levallois Perret	360 voix
Coop 3052	Collège Jean Jaurès – Levallois Perret	362 voix
Coop 3105	Collège Louis Bleriot – Levallois Perret	539 voix

Coop 2122	Ecole élémentaire Jules Ferry – Meudon	247 voix
Coop 1354	Ecole maternelle la Ruche – Meudon-la-Forêt	156 voix
Coop 1349	Ecole maternelle Joliot-Curie – Nanterre	171 voix
Coop 2133	Ecole élémentaire Jules Ferry A – Nanterre	270 voix
Coop 2139	Ecole élémentaire les Pâquerettes – Nanterre	265 voix
Coop 1254	Ecole maternelle Albert Camus – Rueil-Malmaison	482 voix
Coop 2301	Ecole élémentaire Les Trianons – Rueil-Malmaison	362 voix
Coop 2304	Ecole élémentaire Tuck Stell B – Rueil-Malmaison	299 voix
Coop 2308	Ecole élémentaire Gambetta A – Sèvres	287 voix
Coop 2339	Ecole élémentaire les Bruyères – Sèvres	131 voix
Coop 1229	Ecole maternelle des Raguidelles – Suresnes	189 voix
Coop 1233	Ecole maternelle Marceau – Vanves	99 voix
Coop 2196	Ecole élémentaire la Ronce – Ville-d'Avray	289 voix

Nombre total de voix représentés par le CA : 16 118 voix

Membres du CA excusés et absents :

Stéphane Bloret	EE les Blagis – Sceaux	352 voix
Patrick Magnier	retraité	1 voix
Emmanuelle Pauliac	EE Jean Lurçat – Gennevilliers	333 voix
Muriel Amiot	Retraitee	1 voix
Estelle Azuelos	Retraitee – DDEN 92	1 voix
Daniel Grandamme	Retraité	1 voix
Catherine Nicolas-Roche	Retraitee	1 voix

Estelle Azuelos donne son pouvoir à Jean-Pierre Labarre (1 voix)

Stéphanie Bloret donne son pouvoir à Raymond Tomczak (352 voix)

Catherine Nicolas-Roche donne son pouvoir à Clémentine Guignedoux (1 voix)

Emmanuelle Pauliac donne son pouvoir à Clémentine Guignedoux (333 voix)

Nombre total de voix représentés par des administrateurs : 687 voix

Deux invitées :

Naoual Ouali, Secrétaire administrative de l'OCCE 92.
Marie-Pierre Malonga, Présidente des DDEN.

Total des voix pour les votes : 18 890 voix.

Ouverture des travaux à 14h05

Monsieur Raymond Tomczak, Président, et Madame Florence Lanchon, Vice-présidente, président l'Assemblée Générale. Monsieur Tomczak remercie Monsieur Caroline Cornily pour son accueil, Monsieur Bernard Gauducheau le maire de Vanves et les personnes présentes.

Le secrétariat de séance sera assuré par Madame Odile Visse.

Rapport moral du Président de l'OCCE 92 : Monsieur Raymond Tomczak.

Chers coopérateurs, chers amis

Tout d'abord, je tiens à remercier M^{me} Caroline CORNILY, directrice de l'école Gambetta, pour son accueil, pour les démarches qu'elle a effectuées pour la bonne organisation de cette assemblée générale de notre association OCCE 92. Je remercie également M^{me} Véronique COQUARD, inspectrice de l'Education Nationale de la 18^e circonscription, pour son soutien et son aide à la bonne tenue de cette journée. Je remercie aussi la ville de Vanves qui a mis ses locaux à disposition. Je remercie Clémentine, Laure et Naoual pour la préparation de cette journée. Je remercie les personnes présentes, administrateurs, mandataires et collègues.

Exercice toujours difficile de ce rapport moral où il faut en même temps regarder derrière tout en se projetant vers l'avant. Regarder derrière, c'est d'abord se plonger dans le rapport moral de l'an dernier, car ce qui est derrière aujourd'hui étant devant l'an dernier : j'espère que vous me suivez.

J'avais évoqué le partenariat avec la DSDEN : il existe par nos actions, par nos formations et ce depuis de nombreuses années. La nouvelle marche serait la contractualisation de ce partenariat par une convention, nécessaire, voire indispensable. J'avais évoqué la nécessaire implication du travail du mandataire, se diriger vers de nouvelles solutions : notre partenariat avec Assoconnect est une réussite et se développera encore l'an prochain. Accéder à la formation initiale reste encore à construire.

Maintenant, il faut se projeter, aller de l'avant. Là, j'avoue ne pas être des plus sereins : disons que l'incertitude peut générer quelques inquiétudes (j'avais initialement écrit « angoisse » ...). Mais, on a des raisons d'être inquiets. Inquiétudes politiques, par le manque de stabilité du gouvernement. Inquiétudes budgétaires, trouver de l'argent, faire des économies : les associations, surtout celles employeuses, sont les cibles faciles pour récupérer de l'argent, en en donnant moins, en n'en donnant plus, nous sommes tributaires. Inquiétudes sur le devenir de l'OCCE, cette indispensable évolution de l'OCCE. Je ne suis pas naïf, l'évolution est nécessaire, il serait irresponsable de le nier. Mais quelle OCCE, avec qui, le mouvement devra en décider collectivement à l'assemblée générale de mai, nous aurons, en Association Départementale, et prochainement en Union Régionale à nous prononcer, pour faire le meilleur choix tout au moins le moins pire. Notre activité sera nécessairement préservée, mais qu'en sera-t-il de nos salariés : la nouvelle organisation en décidera. Mais cette absence de réponses n'est pas satisfaisante, cela génère toujours de l'inquiétude. Mais de savoir ce qui nous attend devra nous aider à trouver le meilleur chemin, croyons en notre force collective, en notre force coopérative. Cette mutation à venir, doit aussi nous interroger sur le fonctionnement de notre association. Chacun, salarié ou administrateur, est impliqué à la hauteur de ce qu'il peut donner, voire plus, je n'en ai aucun doute. Mais, il est nécessaire de bien être au clair sur qui fait quoi dans notre association : de nombreuses propositions, de nombreux « il faudrait qu'on fasse ci, ce serait bien qu'on fasse ça » n'aboutissent pas, faute de « qui fait » mal défini, où le « qui » est forcément un autre. Clémentine, Laure et Naoual ont des fiches de poste, des missions à remplir et bien souvent elles vont au-delà de celles-ci, il faut qu'on en soit tous bien conscients. Notre fonctionnement n'est pas satisfaisant, il faudra s'emparer de ce sujet.

J'avais aussi annoncé que je voulais arrêter d'assurer la présidence de notre association, cette décision était réfléchie : j'estimais qu'à mon âge, j'avais le droit à des activités moins « prises de tête », de lâcher la rampe. On m'a fait le coup du corbeau et du renard, « que vous êtes joli, que me semblez beau », alors que j'en connaissais la morale, j'ai ouvert mon large bec pour annoncer que je refaisais un petit tour. « On » (prononc indéfini) m'a demandé une dernière année, je vais la faire.

Que je refasse un tour ne répond toujours pas à la sérieuse question de l'après (et je ne parle pas que de moi).

Pour terminer, je suis très heureux que de nouvelles personnes veuillent nous rejoindre, on ne sera jamais trop.

Je vous remercie et vous souhaite une excellente assemblée générale.

Résolution n°1: l'Assemblée Générale a pris connaissance et approuve le rapport moral du président.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (18 890 voix).

Bureau de vote

Afin de constituer le bureau de vote, il sollicite une personne de l'Assemblée Générale qui acceptent de devenir scrutateur. Plusieurs administrateurs sortants étant présents aucun membre du CA est choisi.

Se porte volontaire et sera scrutateur : Madame Naoual Ouali.

Nous votons à l'unanimité (**18 890** mandats) que les votes se fassent à main levée sauf l'élection des membres du CA qui se fera à bulletin secret.

Le Président a veillé à ce que soit mis sur le site Internet les documents statutaires :

- ❖ La lettre de convocation adressée aux établissements, aux mandataires, aux inspecteurs de circonscription, aux conseillers pédagogiques de circonscription, aux administrateurs de la Fédération Nationale, au comptable et au commissaire aux comptes ;
- ❖ Les statuts de l'association ;
- ❖ Le bilan agrégé, le compte de résultat et l'annexe qui agrège les CRF reçus (614 sur 624) au siège de l'exercice clos le 31 août 2024 ;
- ❖ Les comptes annuels du siège de l'AD 92 de l'exercice clos le 31 août 2024 ;
- ❖ Le rapport financier et le rapport d'activité du Conseil d'Administration ;
- ❖ Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.612-5 du Code du commerce ;
- ❖ Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale.

Le Président a vérifié que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du CA, les rapports du Commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte de la résolution proposée, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres du siège social à compter de la convocation à l'Assemblée Générale.

*Pour information, ces documents ont été mis en ligne sur le site Internet de l'association : <https://ad92.occe.coop>
Ce sont ceux qui ont été présentés et auxquels il est fait allusion ci-dessous pour les votes.*

Le président de séance ouvre la séance.

Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 7 février 2024

Résolution n°2: l'Assemblée Générale a pris connaissance et approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 7 février 2024.
Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (18 890 voix).

Compte-rendu d'activité 2023-2024 de l'AD 92, présenté par Clémentine Guignedoux

Résolution n°3: L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du compte-rendu d'activité et entendu le commentaire de Clémentine Guignedoux à ce sujet, approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité (18 890 voix).

Compte-rendu financier 2023-2024 présenté par Jean-Pierre Labarre

Résolution n°4: L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport financier du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, après avoir entendu les commentaires du Trésorier approuve les comptes annuels agrégés de l'AD 92 concernant l'exercice clos au 31 août 2024, tels qu'ils ont été présentés et faisant ressortir :

- un excédent de **46 885,63 €** pour le siège départemental
- un déficit de **-61 300,41 €** pour les coopératives et foyers agrégés

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité (18 890 voix)

Affectation des résultats

Résolution n°5: L'Assemblée Générale, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats du l'exercice clos comme suit :

Affectation du résultat du siège départemental, soit 46 885,63 € au fond associatif dans son intégralité.

Affectation au report à nouveau des coopératives scolaires, soit -61 300,41 €

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à la majorité (17 918 voix), abstention de 972 voix.

Montant de la cotisation 2025-2026

Résolution n°6: Le Conseil d'Administration propose une augmentation de 0,10 € soit un montant de 2,10 € pour l'année 2025-2026.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité (18 890 voix).

Projet d'activité pour l'année scolaire 2025-2026 présenté par Laure Dalmard

Résolution n°7: L'Assemblée Générale, après avoir eu connaissance du projet d'activité pour 2025-2026 présenté par Laure Dalmard chargée de mission pédagogique, approuve ce projet pour l'année scolaire 2025-2026.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité (18 890 voix).

Projet de budget 2025-2026 présenté par Jean-Pierre Labarre

Résolution n°8. L'Assemblée Générale, après avoir eu connaissance du projet de budget pour 2025-2026 présenté par le Trésorier, approuve ce budget.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité (18 890 voix).

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Résolution n°9 : L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes selon les conventions de l'article L.612-5 du Code du Commerce, approuve les conventions qui s'y trouvent visées.

Coopératives scolaires à contrôler pour l'année 2025-2026

Le Conseil d'administration a décidé de contrôler 24 coopératives scolaires pour les motifs suivants :

- Quitus non communiqué avec le bilan comptable 2023-2024
- Bilan comptable 2023-2024 rapprochement faux avec le compte bancaire
- Bilan comptable 2023-2024 écart injustifié entre la comptabilité et le compte bancaire
- Bilan comptable 2023-2024 solde bancaire inférieur à 400 €
- Bilan comptable 2023-2024 solde bancaire supérieur à 20 000 €
- Bilan comptable 2023-2024 solde de la caisse supérieur à 1 000 €
- Bilan comptable 2023-2024 non conforme

Liste des 24 coopératives scolaires concernées :

- Coop 1035 – école maternelle Silly – Boulogne Billancourt
- Coop 1101 – école maternelle la Marelle – Courbevoie
- Coop 1119 – école maternelle Joliot-Curie – Gennevilliers
- Coop 1121 – école maternelle Paul Langevin – Gennevilliers
- Coop 1201 – école maternelle République – Puteaux
- Coop 1225 – école maternelle Eugénie Cotton – Sèvres
- Coop 1337 – Ecole maternelle les Buissonnets – Rueil-Malmaison
- Coop 2049 – école élémentaire Jean Jaurès – Châtenay-Malabry
- Coop 2104 – école élémentaire Jules Ferry – Issy-les-Moulineaux
- Coop 2169 – école élémentaire du Val d'Or – Saint-Cloud
- Coop 2205 – école élémentaire Caillebotte – Gennevilliers

- Coop 2220 – école élémentaire Flachat – Asnières-sur-Seine
- Coop 2223 – école élémentaire Jean Jaurès – Malakoff
- Coop 2236 – école élémentaire Charles de Gaulle A – Clamart
- Coop 2306 – école élémentaire Jules Ferry B – Nanterre
- Coop 2309 – école élémentaire Marcel Pagnol – Colombes
- Coop 2357 – école élémentaire Elsa Triolet – Nanterre
- Coop 2378 – école élémentaire du Panorama – Clamart
- Coop 3017 – Collège Bartholdi – Boulogne Billancourt
- Coop 3020 – collège Evariste Galois – Bourg-la-Reine
- Coop 3058 – collège Paul Bert – Malakoff
- Coop 4085 – SEGPA Jules Verne – Rueil-Malmaison
- Coop 6065 – ERA Toulouse Lautrec – Vaucresson

Six autres coopératives scolaires sont tirées au sort lors de l'Assemblée Générale :

- Coop 2383 – école élémentaire Jean Zay – Antony
- Coop 1102 – école maternelle Alfred de Musset – Courbevoie
- Coop 1261 – école maternelle La Saussaye – Neuilly-sur-Seine
- Coop 2297 – école élémentaire Paul Bert – Meudon
- Coop 5092 – lycée Santos Dumont – Saint-Cloud
- Coop 1291 – école maternelle Jean Jaurès – Villeneuve-la-Garenne

L'organisation et la répartition des contrôles sont à prévoir en Conseil d'Administration.

Décision prise à l'unanimité (18 890 voix).

Election du 1/3 renouvelable du Conseil d'administration :

Résolution n°10

L'Assemblée Générale constate que :

- 9 Administrateurs sont en fin de mandat : Muriel Amiot, Maryvonne Audren, Laure Dalmard, Daniel Grandamme, Clémentine Guignedoux, Karine Le Jallé, Emmanuelle Pauliac, Brigitte Sornette, Raymond Tomczak.
- 1 administratrice souhaite mettre fin à son mandat : Catherine Nicolas-Roche.
- 8 administrateurs souhaitent renouveler leur mandat : Maryvonne Audren, Laure Dalmard, Daniel Grandamme, Clémentine Guignedoux, Karine Le Jallé, Emmanuelle Pauliac, Brigitte Sornette, Raymond Tomczak.
- 2 enseignantes et 1 coordinatrice REP présentent leur candidature : Caroline Boin, Sophie Clist et Lucie Huin.

Ce sont donc 11 candidats qui figurent sur les bulletins de vote.

La séance est suspendue pour réaliser ce vote.

Cette résolution est mise aux voix à bulletins secrets (18 890 voix).

Sont déclarés élus au Conseil d'administration de l'OCCE 92 à l'unanimité (18 890 voix) : Maryvonne Audren, Caroline Boin, Sophie Clist, Laure Dalmard, Daniel Grandamme, Clémentine Guignedoux, Lucie Huin, Brigitte Sornette, Karine Le Jallé.

Sont déclarés élus au Conseil d'administration de l'OCCE 92 à la majorité : Emmanuelle Pauliac (10 909 voix), Raymond Tomczak (14 665 voix).

Ils sont renouvelables en 2027.

Election des membres du bureau par les administrateurs présents (13 administrateurs) :

- **Président :** Raymond TOMCZAK 12/13
- **Vice-Présidente :** Maryvonne Audren 2/13
- **Vice-Président :** Stéphane Bloret 2/13
- **Trésorier :** Jean-Pierre LABARRE 12/13
- **Trésorier adjoint :** Philippe LAPÔTRE 12/13
- **Secrétaire Général :** Florence LANCHON 12/13
- **Secrétaire Générale adjointe :** Caroline Cornily (1/13)
- **Secrétaire Générale adjointe :** Karine Le Jallé 1/13

Nous serons donc 20 administrateurs pour 24 postes possibles.

Clôture de l'Assemblée Générale

Il est 17h, l'ordre du jour étant épuisé, Raymond Tomczak clôture l'Assemblée Générale.

Le Président
Raymond TOMCZAK

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Raymond Tomczak".